

**Municipalité de
Saint-Sylvère
MRC de Bécancour
Province de Québec**

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :
 - Règlement # **378** relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

 - Régir l'occupation et l'entretien d'un immeuble sur le territoire de la municipalité.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **19 juin 2025**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Saint-Sylvère, le **19 juin 2025**.

Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, résidant à Saint-Sylvère, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 7 h et 19h, ce 19 e jour de juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19e jour du mois de juin 2025.

Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier